

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 11 octobre 2010

L'an deux mille dix, le onze octobre à vingt je heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

**Présents** : M. Yves **d'Amécourt**, M. Benoît **Puaud**, Mme Sandrine **Combefreyroux**, M. Patrick **Barrière**, M. Pierre **Tomada**, Mme Marie-José **Lawther**, Adjoints, M. Rémi **Ballarin**, M. Gilles **Bussac**, Mme Ghislaine **Curoy**, Mme Sandrine **Dèche**, M. Luc **Hérault**, M. Guy **Latorre**, M. Claude **Lumeau**, Mme Annette **Quebec**, M. Jean-Paul **Souan**.

**Absents ou excusés** : Mme Sylvie **Panchout** (pv. M. Patrick BARRIERE), Françoise **MERY** (pv. Mme Sandrine Dèche), M. Philippe **LAVEIX**, M Serge **MAURIN**.

Monsieur le Maire ouvre la séance, demande si tous les conseillers ont reçu le compte-rendu de la séance du 13 septembre 2010 et si des remarques sont à formuler.

Aucune autre remarque particulière n'étant faite, le compte-rendu de la séance du 13 septembre est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Patrick BARRIERE est désigné secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

#### 1. 2010-10-01 - DEUXIEME PHASE PROGRAMME TRIENNAL DE RESTAURATION DU PATRIMOINE PROTEGE

- **Engagement de l'opération de réfection de la porte St Léger – façade et voute**  
**Désignation du maître d'œuvre**

Monsieur le Maire rappelle le programme triennal de restauration du patrimoine communal protégé au titre des Monuments Historiques validé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles sur proposition de la commune en juin 2007.

Pour faire suite à la première phase engagée en juin 2008, dont les travaux sont en cours de réalisation, Monsieur le Maire propose de lancer la deuxième phase, portant sur la restauration des façades et de la voute de la Porte Saint Léger et de désigner Monsieur Goutal, architecte en chef des Monuments Historiques, auteur du rapport de diagnostic sanitaire, maître d'œuvre de cette opération. Le coût estimatif de ces travaux, annoncé en 2002 dans le cadre de l'étude de diagnostic sanitaire, réévalué en 2006 porterait sur un montant de 104 544 €. HT.

Monsieur le Maire rappelle que la DRAC intervient à hauteur de 30 % du coût total hors taxe de l'opération. Cette opération est également éligible à l'aide du Département (plafonné à 30 000 €) et de la Région (20 % du montant de l'opération). La fondation du Crédit Agricole d'Aquitaine sera aussi sollicitée pour la réalisation de cette opération.

Le Département devrait en cette fin d'année réviser sa position concernant le soutien des opérations d'investissement des collectivités – La demande d'aide présentée en 2008 au titre de la première phase du plan triennal devrait être inscrite l'ordre du jour de Commission Permanente du mois de novembre 2010.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal, par 17 voix pour :

- décide d'engager l'opération de restauration de la Porte fortifiée de Saint Léger,
- désigne Monsieur GOUTAL, maître d'œuvre de l'opération, et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

#### 2. 2010-10-02 - DEFINITION DU NOUVEAU PROGRAMME D'AMENAGEMENT DU BOURG

- **Consultation d'un géomètre-maître d'œuvre sur le programme pluriannuel, pour la réalisation du relevé en amont, la participation à la conception avec l'architecte et le paysagiste du CAUE, les services du Conseil Général et la maîtrise d'œuvre des travaux ensuite.**

## Séance du 11 octobre 2010

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec le responsable des infrastructures du Conseil Général (subdivision de Langon) et l'architecte conseil du CAUE en date du 29 septembre 2010 afin d'envisager un nouveau programme d'aménagement du bourg portant sur une durée de 3 ans.

Ce programme pluriannuel porterait sur les opérations proposées ci-après et se déroulerait selon un calendrier établi comme suit :

- tranche 1 (2012) – rue St Léger, carrefour Porte Saint léger rue du 8 mai
- tranche 2 (2013) – rue St Romain, carrefour Porte Saint Romain rue Saubotte,
- tranche 3 (2014) – rue Bouterie et rue des 3 Bourdons.

Monsieur le Maire rappelle que 4 rues de la Bastide adjacentes aux 4 portes fortifiées sont des voies départementales.

Aux premières remarques du Conseil Municipal portant notamment sur l'erreur à ne pas commettre de nouveau s'agissant de la hauteur des trottoirs réalisés sur la place de la République lors de la précédente opération de rénovation du bourg, Monsieur le Maire répond que cette méthode est remise en cause par les mesures d'accessibilité à mettre en place pour faciliter l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. De plus en plus, on observe dans les bourgs la suppression des trottoirs et autres haricots, remplacés par des cheminements doux, et haricots surélevés permettant notamment le passage de convois exceptionnels. Seront également intégrés, l'enfouissement des lignes électriques, la mise ne place de fourreaux en réserve, et la séparation des réseaux eaux-usées et eaux de pluie autant que possible.

L'étude de projet pourra, si le conseil municipal est d'accord, être confiée au CAUE dans le cadre d'une mission gratuite. Le CAUE met à disposition architecte urbaniste et un paysagiste. Monsieur le Maire serait d'avis de missionner également concomitamment un géomètre chargé de réaliser l'état des lieux topographique et d'assurer une mission de maîtrise d'œuvre travaux.

Monsieur le Maire propose en conséquence d'engager dès à présent une consultation auprès des géomètres dans le cadre du programme ci-dessus défini. Sa mission consisterait en :

- la réalisation du relevé topographique en amont du projet,
- la participation à la conception du projet avec l'architecte et le paysagiste du CAUE ainsi qu'avec les services du Conseil Général
- la maîtrise d'œuvre des travaux à venir.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal, par 17 voix pour :

- donne son accord pour le projet de réalisation d'un programme triennal de travaux tel que défini ci-dessus
- autorise Monsieur le Maire à engager une consultation de géomètre-maître d'œuvre,

### **3. PERSONNEL COMMUNAL**

#### **➤ 2010-10-03- et 2010-10-04 - Proposition d'ouverture de deux postes en contrat unique d'insertion – service technique communal**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal deux projets de recrutement de personnel au sein du service technique communal dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion (CUI), contrat de travail de droit privé à durée déterminée, renouvelable dans la limite de 24 mois, destiné à l'insertion professionnelle des personnes sans emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Ce type de contrat s'adresse aux employeurs du secteur non marchand et notamment aux collectivités territoriales.

Préalablement à la conclusion d'un CUI, l'employeur doit signer avec Pôle Emploi, agissant pour le compte de l'Etat, une convention fixant les modalités d'orientation et d'accompagnement professionnel du titulaire du contrat ainsi que l'aide financière de l'Etat.

Monsieur le Maire propose de recruter deux adjoints techniques dans le cadre de CUI d'une durée de 6 mois et pour un service hebdomadaire de 20 heures. Ces contrats pourront être renouvelés par 3 fois dans la limite de 24 mois. L'aide de l'Etat serait de 95 % du taux horaire du Smic brut.

Ces agents polyvalents se verraient confier des travaux d'entretien d'espaces verts, de voirie, de petite maçonnerie et d'entretien divers. Ils disposent également des permis de conduire poids lourds et véhicules

## Séance du 11 octobre 2010

attelés et pourront dans ces conditions bénéficier d'une habilitation CACES leur permettant d'utiliser les engins de chantier.

A la demande d'un conseiller municipal de savoir s'il est nécessaire d'engager autant de personnel au service technique, Monsieur le Maire remarque qu'il s'agit d'un besoin partagé :

- Celui de la commune et de son service technique auquel on demande d'intervenir à tout va et dans tous les domaines, pour l'entretien courant mais aussi pour de gros chantiers sur tout le patrimoine bâti, scolaire, administratif, locatif, sportif, les espaces verts, des abords des 38 km 400 de voies communales et 26 km 125 de chemins ruraux,
- Celui de personnes en difficulté de réinsertion notamment à la suite d'un accident ou d'une maladie professionnelle. Le service technique communal permet à chacun de trouver sa place et de regagner confiance en l'avenir. Trois agents ont intégré le service technique dans ces conditions. Ils sont accompagnés dans les tâches qui leur sont confiées et donnent pleinement satisfaction. Monsieur le Maire rappelle qu'à la Mairie de Sauveterre, il a été décidé de prendre à bras le corps l'accompagnement vers l'emploi des plus faibles et des plus fragiles. Ainsi, depuis 2 ans, le contrat d'Accompagnement vers l'Emploi, devenu le Contrat Unique d'Insertion, dispositif mise en œuvre par l'Etat a été utilisé à plusieurs reprises. Ces contrats sont aidés par l'Etat, selon les cas, entre 70 et 95 %. Personnels avec un handicap, jeunes en recherche d'un premier emploi, jeunes mamans avec charge de famille, personnels en voie de reconversion professionnelle à la recherche d'une expérience, aujourd'hui, les CAE sont au nombre de 8 dans les services de la Mairie de Sauveterre : services scolaires, services techniques, administration, bibliothèque municipale.

Monsieur Bussac aurait souhaité que le Conseil Municipal soit informé en amont de ces projets de recrutement. Il dit avoir eu connaissance de l'un d'entre eux avant de l'apprendre au Conseil Municipal. Monsieur le Maire prend de la remarque de Monsieur Bussac, mais il signale que l'un des personnels proposés évoquait son recrutement à la Mairie avant même d'avoir pris contact avec la Mairie.

Monsieur le Maire précise que désormais, seules les personnes bénéficiant d'une reconnaissance de travailleur handicapé sont éligibles au dispositif – S'agissant de ces derniers recrutements, leur faisabilité s'est confirmée très récemment après étude des dossiers avec l'organisme Cap Emploi qui évalue la capacité des personnes reconnues « travailleurs handicapés » à occuper les postes à pourvoir. C'est la raison pour laquelle aucune information n'a pu être diffusée préalablement à l'inscription à l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Après échanges de vues, le Conseil Municipal donne son accord par 17 voix pour et autorise Monsieur le Maire :

- à recruter un agent dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion
- à signer une convention de CUI avec l'Etat
- à signer le dit contrat d'accompagnement dans l'emploi ainsi que les renouvellements éventuels dans la limite des 24 mois.

### ➤ 2010-10-05 - Renouvellement CAE service technique

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au renouvellement du Contrat Unique d'Insertion signé avec Monsieur Jean-Pierre CATHERINEAU, affecté au service technique. S'agissant d'un contrat renouvelable dans la limite de 24 mois, cette prolongation constituera la dernière période de renouvellement de 8 mois allant du 20 novembre 2010 au 19 juillet 2011.

Accord du Conseil Municipal par 17 voix pour.

## 4. 2010-10-06 - DOCUMENT UNIQUE

### ➤ Décision de principe et demande d'aide auprès de la Caisse Nationale des Agents des Collectivités locales

Madame Lawther rappelle les obligations de la loi n°91-1414 du 31 décembre 1991 constituant disposition générale du Code du Travail, laquelle prévoit la mise en œuvre de mesures de prévention fondées sur des principes généraux et consignés sur un Document Unique qui doit aider et guider l'employeur dans sa démarche globale de prévention.

## Séance du 11 octobre 2010

L'évaluation des risques professionnels constitue un élément clef de cette démarche. Elle permet de choisir des actions de prévention appropriées et d'apporter, face à des risques déterminés, des réponses et des solutions complètes et pas uniquement « techniques ».

Ce Document Unique relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, prévue par l'article L 203-2 du Code du Travail a été rendu obligatoire par le décret n°2001-1016 du 05 novembre 2001.

Depuis 2001, l'employeur, public ou privé, doit recenser les risques présents dans son entreprise, évaluer leur gravité, leur probabilité de survenue et consigner ces informations dans le Document Unique.

Depuis le décret n° 2008-1347 du 17 décembre 2008, l'employeur doit tenir ce document à disposition des travailleurs et placer une affiche sur le lieu de travail pour indiquer où il est possible de le consulter.

Concrètement, la démarche d'évaluation des risques repose sur une méthodologie visant à :

- Recenser les activités exercées par les agents : entretien des locaux, préparation des repas, taille des haies, interventions sur des installations électriques...
- Identifier les risques associés à ces activités : risques chimiques, risques de chutes de plain-pied, risques de coupure, risques électriques...
- Evaluer les risques de manière à déterminer des priorités d'action,
- Proposer des mesures, dans le cadre d'un plan d'action pluriannuel

Au-delà de la rédaction du Document Unique, l'évaluation des risques professionnels constitue pour la collectivité une véritable occasion de s'engager dans une démarche plus large en termes d'organisation des services. Elle apportera un éclairage sur l'organisation du travail en collectivité – Le service technique notamment compte de plus en plus d'ouvriers spécialisés et il y a certainement lieu d'aborder la notion du travail de manière différente et d'axer la démarche sur l'organisationnel. Elle engendra certainement une véritable prise de conscience de l'équipe sur la notion de travail et de risques.

Madame LAWThER ajoute en outre, que cette démarche de prévention est soutenue par le « Fonds National de Prévention » de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) qui finance et valorise les démarches de prévention engagées par les collectivités territoriales et les établissements publics locaux, pour diminuer les facteurs de risques (accidentel, maladies, troubles psychosociaux, TMS...) – cet organisme a adopté le principe de co-financement dont les modalités reposent sur trois tranches cumulables de dépenses engagées. La commune entre dans le cadre de la première tranche dont le financement est pris en charge à 100 % dans la limite d'une dépense de 10 000 €.

Ainsi, pour faire face aux obligations réglementaires de la collectivité, une consultation a été engagée auprès de professionnels. Après analyse, Madame Lawther propose de retenir la proposition de « L'Atelier de la Prévention » sis à Bordeaux.

Cette société a décliné son offre en trois possibilités d'intervention, du minimum réglementaire à celui répondant aux exigences de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

Madame LAWThER propose de retenir la prestation conforme au cahier des charges de la CNRACL, qui comprend :

- une phase pré opérationnelle avec constitution d'un comité de pilotage, présentation de la démarche et définition des unités de travail,
- une phase opérationnelle de diagnostic – comportant entretiens avec les responsables des services, visite des unités de travail, évaluation des risques par activité et bilan d'étape,
- une phase de rédaction définitive du document d'évaluation des risques,
- une phase de présentation des résultats à l'autorité territoriale et une communication auprès des agents par famille d'activité.

Le prix global de cette prestation est de 5 285,12 € ttc. L'aide de la CNRACL couvrira 100 % des dépenses.

Sur proposition de Madame Lawther et après échanges de vues,  
Le Conseil Municipal donne son accord par 17 voix pour.

## Séance du 11 octobre 2010

### 5. 2010-06-07 - RENEGOCIATION D'UN PRET AU SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle le contrat de prêt d'un montant de 258 800 € souscrit auprès du Crédit Agricole en juillet 2008 pour financer les travaux de la filière boues de la station d'épuration. A la suite de l'attribution d'une subvention de 88 000 € par l'Agence de l'eau et compte tenu des résultats du budget 2009, il pouvait être envisagé, soit de rembourser partiellement voire en totalité cet emprunt, soit de demander un refinancement du capital restant du compte tenu des taux en vigueur. Cet emprunt a été souscrit au taux de 4,71 % sur une durée de 15 ans.

Après négociation avec le Crédit Agricole, il s'avère que le remboursement anticipé :

- de la totalité du capital restant dû de cet emprunt à savoir 211 928,97 €, génère des pénalités de l'ordre de 22875,08 €
- de la somme de 89 000 € correspondant à l'aide de l'Agence de l'eau, génère des pénalités de l'ordre de 9 606,44 € - le refinancement du solde sur la durée résiduelle de 13 ans n'efface pas cette perte.

La troisième proposition porte sur le refinancement de la totalité du capital restant du, au taux de 4,15 %, sur la durée résiduelle de 13 ans – ce qui génère une économie d'annuité de 2 100 € et de 27 302 € sur la durée.

En conséquence, après échanges de vues, le conseil Municipal, par 17 voix pour, autorise Monsieur le Maire à renégocier ce prêt auprès du Crédit Agricole sur la durée résiduelle de 13 ans, au taux de 4,15 % soit une échéance annuelle de 21 421,27 € au lieu de 23 521,48 €.

Ces disponibilités financières permettront de financer :

- le diagnostic de réseau d'assainissement,
- l'hydro curage des canalisations,
- quelques travaux à venir à la station d'épuration.

Monsieur le Maire remercie Madame Bréda pour cette renégociation.

### 6. AVANCEMENT DU PLU

Monsieur PUAUD fait le point sur l'avancement de la procédure de révision du POS, valant Plan Local d'Urbanisme.

Le Débat des orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable devrait avoir lieu à la fin du mois de novembre – le processus est en phase d'accélération. Les réunions des commissions vont s'enchaîner puis celles de concertation avec la population- Viendront ensuite, la consultation des services associés, l'arrêt du projet de PLU et la mise à l'enquête publique - le nouveau PLU devrait pouvoir être approuvé en janvier 2012.

### 7. REPLACEMENT VEHICULES SERVICES TECHNIQUES (TRACTEUR, CAMION PLATEAU)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité d'acquérir de véhicules pour le service technique, à savoir, un camion benne ou tri-benne, un fourgon, un tracteur pour remplacer le vieux tracteur Renault qui est hors service.

Une consultation est engagée par Pierre Tomada auprès des garagistes locaux.

### 8. DEMOLITIONS COURTS DE TENNIS DU CLOSET

Considérant la construction de 2 terrains de tennis sur la plaine des Sports et de Loisirs de Bonard, et après consultation du collège et de la Commission Sport, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à la démolition des terrains de tennis du Closet. Cet espace pourrait être aménagé en aire d'évolution enherbée notamment pour les pratiques sportives des élèves du collège.

Après échanges de vues,

Patrick Barrière, connaissant l'histoire de la construction de ces terrains, décide de s'abstenir. Gilles Bussac s'abstient également.

## Séance du 11 octobre 2010

Dans ces conditions, le Conseil Municipal se prononce favorablement par 14 voix pour la destruction de ces terrains de tennis et l'aménagement d'une aire d'évolution enherbée. Il est néanmoins décidé de conserver le club house.

### QUESTIONS DIVERSES

#### - **2010-10-08- Travaux Mairie : Demande de Subvention au titre des Villages Anciens**

Le permis de construire a été accordé en date du 22 septembre 2010.

Monsieur le Maire souligne qu'en cette fin d'année, le Conseil Général revoit sa position quant aux financements des opérations d'investissements des communes. En effet, lors de la prochaine assemblée plénière, le Président annoncera des recettes nouvelles (notamment les droits de mutation) et la volonté du Conseil Général de consacrer 40 Millions d'€uros aux projets d'investissement. Actuellement le Conseil Général recense les opérations qui peuvent être aidées sur le Département.

Un tiré à part des travaux portant sur le traitement des extérieurs de la mairie a été demandé à l'architecte maître d'œuvre. Ces travaux intégrés au budget d'ensemble sont estimés à 73 225 € HT.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal par 17 voix pour, donne son accord pour solliciter auprès du Conseil Général de la Gironde une aide au titre des Villages Anciens, pour financer les travaux de restauration des façades de l'immeuble. Le taux d'intervention du Conseil Général varie de 10 à 35 % et le montant de l'aide est plafonné à 15 000 € pour les communes.

Concernant l'avancement du transfert des locaux administratifs de la mairie dans l'immeuble communal du 2 rue st Romain, à la place de l'office de tourisme, Madame Lawther indique que l'équipe est parfaitement dans les temps. Sabrina Cartron a répertorié et affecté les dossiers d'archives, dites mortes ou vivantes – dans les locaux aménagés pour le stockage, aidée dans cette tâche par Jean Pierre Catherineau et de Patrick Fourcaud. Isabelle Ladevesa organise la préparation du déménagement et l'agencement des locaux, aidée également dans cette tâche par un jeune homme accueilli dans le cadre d'une mesure de travaux d'intérêt général, lequel s'est montré volontaire et très sympathique. L'office de tourisme est ainsi nettoyé de la cave au grenier et prêt à recevoir les bureaux temporaires de la mairie. Madame Lawther remercie cette équipe formée d'agents en contrat CUI, qui se sont pleinement investis dans cette mission.

#### - **Réalisation d'un Marché communal couvert : avancement**

Le cadre de la vente à terme pour l'acquisition du rez-de-chaussée de l'immeuble de l'ancien hôtel de ville aménagé en marché couvert, a été validé. La délibération du Conseil Municipal a été notifiée au notaire et au vendeur – la rédaction du compromis de vente est en préparation. Après signature, l'aide de l'Etat sera sollicitée au titre de la Dotation de Développement Rural 1<sup>ère</sup> part. La signature des actes interviendra en deux fois, l'une pour prononcer l'engagement mutuel d'acheter pour l'acquéreur et de réaliser les travaux selon le descriptif pour le vendeur. L'autre au moment du transfert du droit de propriété au terme de la réalisation des travaux.

#### - **« Maison de Camille » rue St Romain**

Le compromis de vente sera signé le 28 octobre à 18h30.

#### - **Achat de l'immeuble de la Poste : avancement**

La délibération du Conseil Municipal a été notifiée. L'affaire suit son cours.

#### - **Arrêté portant sur l'implantation des enseignes commerciales et le traitement des façades commerciales de la place de la République**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un arrêté municipal « portant charte d'implantation des enseignes commerciales et de traitements de façades commerciales » a été prescrit en date du 13 septembre 1991, à l'époque où la commune avait été promue lauréate du 1<sup>er</sup> concours Bastide organisé par le Conseil Régional d'Aquitaine. C'est à ce moment que la commune a procédé grâce aux financements issus de cette récompense, à la réfection du sol des couverts marchands de la place centrale à arcades, site inscrit à l'inventaire des sites pittoresques de la Gironde (arrêté de février 1952) et c'est dans un souci d'esthétique et d'uniformisation que le comité local qui a œuvré dans le cadre de ce concours avait souhaité que cette charte soit mise en place.

## Séance du 11 octobre 2010

Cette charte a été adressée à l'ensemble du Conseil Municipal par voie de messagerie et sera annexée au présent compte rendu, à charge pour chacun d'en prendre connaissance et de faire part de ses remarques. Il y aura lieu d'annexer cette charte au PLU dans le cadre de la procédure de révision en cours, afin qu'elle devienne opposable. Elle sera préalablement soumise à l'appréciation de la commission PLU.

Dans l'attente, Monsieur le Maire souhaiterait que ces prescriptions continuent de s'appliquer et propose d'en adresser un exemplaire à chaque commerçant de la place.

Avis favorable du Conseil Municipal.

### - **Révision des listes électorales**

Réunion des commissions de révision le 14 et 21 octobre 2010

Elections Cantonales annoncées pour les 20 et 27 mars 2010 – A chacun de prévoir ses disponibilités pour la tenue des bureaux de vote.

### - **Rencontre régionale des Bastides**

Samedi 2 octobre 2010, Libourne accueillait les représentants des huit bastides de Gironde - Libourne, Sainte Foy la Grande, Cadillac, Pellegrue, Blasimon, Monségur, Créon et Sauveterre de Guyenne – lesquelles font l'objet d'une exposition dévoilée au public pour la première fois, ce samedi.

Cette exposition préparée par le Comité Départemental du Tourisme et l'Association des Bastides de la Gironde, racontent sur les bastides, leur fondation, leurs caractéristiques... Elle est composée de panneaux sur chaque bastide, et de panneaux thématiques. L'exposition commence une tournée départementale et sera bientôt à Sauveterre de Guyenne.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé d'acquérir un exemplaire de cette exposition afin d'organiser une exposition permanente ouverte au public.

### - **Inauguration exposition**

La Communauté des Communes du Sauveterrois, les bibliothèques de Sauveterre, Blasimon et Gornac organisent une opération « l'homme et la science » qui commencera le 1er octobre à Blasimon. A cette occasion l'exposition de Cap Sciences « mission archéologique » qui est actuellement à Périgueux sera implantée à Castelvieux du samedi 9 au 30 octobre. Les bénévoles ont reçu une formation pour présenter l'exposition.

Les bénévoles qui participent au projet sont :

- pour l'association des Amis de la Bastides : Mme Salagnac, MM Mallégary & Vincent
- pour l'association archéologique de Blasimon : M. Duffaget.

Ce programme est inscrit et validé par l'Inspection Académique ; les classes du territoire participent au projet.

Le film « AO » le dernier Néanderthal, de Jacques Malaterre à la Réole sera projeté au cinéma de la Réole pour clôturer l'animation.

Une découverte commentée des sites archéologiques sur le territoire, ouverte à tous les publics, aura lieu de samedi 23 octobre de 14h30 à 16h30. Le rendez-vous est donné aux étangs de Blasimon. Le déplacement s'effectuera en voiture. La visite se finira au musée de Blasimon.

### - **Gironde Habitat – La petite Bastide**

Gironde Habitat a finalisé les négociations avec les entreprises – deux entreprises locales ont été attributaires de marchés de travaux.

Le démarrage du chantier est annoncé pour la fin décembre 2010 début janvier 2011 – livraison 2012.

### - **Transfert de la Taxe d'Habitation du département, vers la Communauté des Communes**

Monsieur le Maire explique les conséquences du transfert de fiscalité de la taxe d'habitation, du Conseil Général vers les communautés et la répercussion du système des abattements.

Vu la complexité du dispositif, plusieurs simulations ont été faites avec l'aide des services du Trésor pour limiter les incidences tant sur les finances des familles que sur celle de la communauté de communes. La communauté de communes va en conséquence devoir voter de nouveaux abattements.

### - **Kundalini Yoga**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'une association basée à Frontenac de dispenser des cours de Yoga à la salle des fêtes de Sauveterre. Cette association donnait des cours à Daubèze mais les équipements ne sont plus disponibles en raison de travaux.

## Séance du 11 octobre 2010

Monsieur le Maire donne un accord de principe mais serait d'avis que cette association transfère son siège sur Sauveterre. La demande est transmise à la commission des Sports, à charge pour elle de trouver une entente et de fixer les modalités d'occupation de la salle.

### - **Compte rendu visite du stade**

Monsieur Barrière fait part du compte rendu de visite adressé par le bureau d'expertise Sport Pelouse Conseil qui intervient deux fois par an pour évaluer les pelouses des terrains de football de Bonard et du Closet à la suite de leur réfection. Ce compte rendu de visite a été adressé au Président de l'AS Sauveterre et aux services techniques. Il est disponible en Mairie.

### **AGENDA**

- Inauguration de l'exposition « Les origines de l'Homme » à Castelvieu le 12 octobre à 18h30  
Maison de retraite de Saint Brice – expo 1<sup>er</sup> octobre au 15 novembre - + expo sur Gornac –  
Visite abris sous roche Gornac –
- Quine Donneurs de sang – 30 octobre
- Salon du livre - 17 octobre
- Bourse aux vêtements FCPE - 6/7 novembre
- Commémoration - 11 novembre – église de Puch – 9 h 30
- Théâtre « Mon colocataire est une garce » – 12 novembre
- Quine Pétanque – 13 novembre
- réunion du Conseil des Sages - 9 novembre à 14h30

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 22 h 15.